



PRÉFET DU MORBIHAN

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Une enquête publique relative à la demande de permis de construire, présentée par la société VALECO, dont le siège social est situé 188 rue Maurice Béjart 34184 Montpellier, en vue de l'aménagement d'une centrale solaire photovoltaïque au sol au lieu-dit La Fourchale à Sulniac, sera ouverte en mairie de Sulniac du mercredi 8 février 2023 à 9h00 au vendredi 10 mars 2023 à 17h30 pour une durée de 31 jours.

Le dossier soumis à enquête publique contient les documents suivants :

- l'arrêté d'ouverture d'enquête publique,
- le dossier de demande de permis de construire produit par la société VALECO,
- les avis recueillis sur le projet,
- l'avis d'information de la MRAe Bretagne du 26 septembre 2022.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera consultable en version papier et à partir d'un poste informatique en mairie de Sulniac, aux jours et horaires d'ouverture habituels au public de celle-ci. Ce dossier sera également consultable avec l'avis d'enquête publique sur le site Internet des services de l'État dans le Morbihan : www.morbihan.gouv.fr (rubrique publications – sous-rubrique enquêtes publiques – Sulniac)

Toute précision ou information complémentaire sur le projet pourra être demandée auprès de :
- Madame Justine Senet - courriel : justinesenet@groupevaleco.com – tél : 06 70 50 32 69

Mme Joanna Leclercq, est désignée par le président du tribunal administratif de Rennes en qualité de commissaire enquêtrice.

Elle se tiendra à la disposition des personnes intéressées à la médiathèque de Sulniac – salle du conseil municipal – 8 ruelle de la Grange - pour recueillir leurs observations orales ou écrites au cours des permanences suivantes :

- le mercredi 8 février 2023 de 9h00 à 12h00
- le samedi 18 février 2023 de 9h00 à 12h00
- le vendredi 24 février 2023 de 9h00 à 12h00
- le vendredi 10 mars 2023 de 13h30 à 17h30

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner directement ses observations et propositions sur le registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par la commissaire enquêtrice en mairie de Sulniac, ou les adresser par correspondance à la commissaire enquêtrice en mairie de Sulniac – 2 rue René Cassin – 56250 Sulniac ou par courriel à l'adresse de messagerie suivante : accueil@mairie-sulniac.fr. Les observations et propositions du public transmises par voie postale ainsi que les observations écrites reçues par la commissaire enquêtrice seront consultables en mairie de Sulniac. Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur le site Internet des services de l'état via le lien suivant : www.morbihan.gouv.fr (rubrique publications – sous-rubrique enquêtes publiques – Sulniac).

A l'issue de l'enquête, toute personne pourra prendre connaissance à la direction départementale des territoires et de la mer du Morbihan et en mairie de Sulniac du rapport et des conclusions motivées de la commissaire enquêtrice. Ces éléments seront également publiés sur le site Internet des services de l'Etat dans le Morbihan (www.morbihan.gouv.fr).

Le préfet du Morbihan est l'autorité compétente pour statuer sur la demande de permis de construire. A l'issue de la procédure, il pourra délivrer un permis de construire, éventuellement assorti de prescriptions, ou un refus.